

Arrêté n ° 149 - 2025 du 21 novembre 2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Commune de **BACQUEVILLE-EN-CAUX**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise ENEDIS, représentée par Mr. PICARD Jérôme, en vue d'obtenir un arrêté de circulation, dans le cadre de travaux de dépose de protection sur réseau électrique sur la façade au n°6 place du Général de Gaulle à Bacqueville-en-Caux. L'intervention est prévue le 22 décembre 2025.

CONSIDERANT que pendant la réalisation de ces travaux, il importe de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité publique et éviter tout accident, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise ENEDIS est autorisée à effectuer les travaux de dépose de protection sur réseau électrique sur la façade au n°6 place du Général de Gaulle à Bacqueville-en-Caux le 22 décembre 2025, avec l'utilisation d'un camion-nacelle. L'entreprise ENEDIS est autorisée à occuper le domaine public (trottoir) en face du n° 6, place du Général de Gaulle, afin de stationner le camion-nacelle.

Article 2 : Des mesures devront être mises en place pour la sécurité des usagers, par l'entreprise chargée des travaux. Une signalisation de chantier adéquate devra être mise en place par Enedis. A la fin des travaux la rue devra être nettoyée et remise en état.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de ROUEN qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : L'entreprise ENEDIS, le Commandant de la brigade de Gendarmerie et Monsieur le Maire de BACQUEVILLE-EN-CAUX sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bacqueville-en-Caux,
Le 21 novembre 2025

Jean-Marie ADAM,
Le Maire

